

Compte-rendu CONSEIL MUNICIPAL du 4 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 4 mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 24 février, s'est réuni Salle du Conseil de la mairie de Fenain en séance publique, sous la Présidence de madame DUPILET Arlette, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs Arlette DUPILET, Fabien BOURIEZ, Marie Yacinthe BRASSART, Daniel GAMBIEZ, Nadine DELBOUILLE, Eric MOREAU, Sadia SCHULZ, Gilles MARLIER, Isabelle DUBOIS, Didier LAUPIES, Marie-Françoise DUPONT, Alain GOURMAUD, Frédéric GISCARD, Françoise BETRANCOURT, Jean-Claude BOUGAMONT, Joëlle MONCEAU, Dominique VASSEUR, Marjorie JACQMART, Pierre-Yves ANSELMET, Viviane COASNE, Thérèse LESIEUX, Aldo MASCELLA, Olivier BRUNIAU, Dorothée CUIGNEZ, Thomas DEMORY, Christine LE VELY, Michel DEMORY, Claude UZNANSKI

Excusés : Raphaël BRICE donne procuration à Claude UZNANSKI

Monsieur Fabien BOURIEZ a été élu secrétaire

MOTION DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN

Le matin du jeudi 24 février 2022, la Russie a lancé une opération militaire d'envergure contre l'Ukraine.

Elle a commencé par des tirs de missiles contre les centres de commandement militaires et d'autres bâtiments dans plusieurs villes ukrainiennes. Le lendemain, les blindés approchaient de Kiev.

Depuis, les tirs ont continué sur des sites stratégiques mais aussi sur des habitations, tuant et blessant des civils, provoquant l'exode de centaines de milliers de personnes, essentiellement des femmes et des enfants

Cette agression non provoquée par l'Ukraine, pays souverain et indépendant, constitue une violation flagrante du droit international. M.Poutine a ainsi délibérément décidé de bafouer la souveraineté de l'Ukraine et porte une atteinte à la paix et à la stabilité de l'Europe.

En ces jours sombres, nos pensées vont au peuple ukrainien, à ses femmes, hommes et enfants innocents qui craignent pour leur vie.

Nous appelons la Russie à respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances. Nous soutenons le droit au peuple ukrainien de vivre dans un pays en paix, prospère et souverain.

Le conseil municipal de FENAIN est solidaire du peuple ukrainien, dénonce l'agression dont il est victime et appelle la Russie à trouver une résolution pacifique du conflit dans les plus brefs délais.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATIONS SUPPLEMENTAIRES

- Emprunt
- Mise à disposition du logement d'urgence
- Don en faveur de l'Ukraine et de sa population

DECISIONS PRISES

- **Projet de contrat d'audit et suivi des contrats d'assurance de la commune** avec la société B.A.C.S (Bustin Audit Conseil Suivi) pour établir un état des lieux, analyser les besoins, rédiger les documents de consultation des entreprises, lancer la consultation et suivre le marché.
Prix : 4 800€ TTC
- **Sortie à Berck** organisée par la municipalité dans le cadre de la rencontre des cerfs-volants le samedi 23 avril. Les tarifs ont été fixés : 10€ pour un adulte fenainois, 5€ pour un enfant. 15 € pour un adulte extérieur et 10€ pour un enfant ; pour un bénéficiaire du CCAS 5€ et 2,5€ pour un enfant.

INFORMATIONS

- **Visite de Caroline LUBREZ**, conseillère régionale depuis les dernières élections. Elle avait représenté le président de Région à l'inauguration de la médiathèque en octobre et elle avait proposé de nous rencontrer pour mieux faire connaissance. Lors de sa visite le 1^{er} février, après avoir présenté la ville, nous lui avons parlé des projets dans lesquels la Région est impliquée. Mme LUBREZ suivra ces dossiers.
- **Visite de Monsieur le Sous-Préfet, François- Xavier BIEUVILLE**, visite de courtoisie pour faire connaissance mais ce fut aussi l'occasion de lui faire part de nos inquiétudes à propos des subventions pour la requalification de la cité Agache. Il n'a pas encore connaissance du montant de l'enveloppe attribuée au Douaisis, mais nous avons rappelé le montant espéré : 702 739,82€.
- **Echanges avec M.le Pt du Département**, Le 2 mars, dans le cadre d'une réunion, Mme le Maire a eu l'occasion de poser la question à M.POIRET, président du Conseil Départemental. Il a confirmé que la subvention de 400 000€ sollicitée serait validée cette année.
- **Socle numérique** Le marché sera publié la semaine prochaine lorsque l'Education nationale aura validé la liste du matériel. Mme le Maire précise que c'était prévu dans le programme électoral de La Gauche Fenainoise.
- **Composteurs au cimetière** ils ont été installés cette semaine en deux endroits pour encourager le tri sélectif : les pots, la terre, la plante. Chacun pourra se servir dans les bacs.
- **Nouveau à Fenain** : j'ai eu le plaisir de rencontrer :
 - o M.le Dr DELROT qui succède au Dr DUBOIS
 - o Ms CAUDRON et WOJTOWICZ, kinésithérapeutes qui ont ouvert un nouveau cabinet rue Barbusse
 - o Mme Sophie DELOFFRE NISEN s'installe rue J.Guesde avec les infirmières, elle est praticienne en bien-être spécialisé dans les soins du visage et des massages.
 - o Rue J.Jaurès, la salle d'Activité Physique Adaptée HALTERES et Co commence à être fréquentée.
 - o Une entreprise de nettoyage industriel, gérée par M.MAZINGARBE vient d'ouvrir sur le site des établissements Longelin, rue V.Hugo.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022

Mme CUIGNEZ signale qu'elle s'abstiendra car elle était absente le jour du conseil et pas pu suivre la vidéo puisque celle-ci n'a pas fonctionné.

Remarques de Mme le MAIRE : page 4 à propos des capteurs CO2, Il est bien écrit que c'est Fenain qui est à l'initiative d'une commande groupée de capteurs demandée à la CCCO. Ce qui a été fait. Le modèle choisi nous a paru insuffisant, notamment pour l'autonomie de la batterie. Nous avons donc commandé 6 capteurs, plus chers mais avec une autonomie plus grande. Ils ont été portés dans les écoles lundi dernier. Le coût est de 1141,20€ et nous devrions bénéficier d'une subvention de 300€. A la question de M. MARLIER, il est précisé que les capteurs sont rechargés sur le secteur.

Page 9 M.BRUNIAU avait justifié le vote « contre » de son groupe pour autoriser la démolition des maisons de la rue Taffin parce qu'il craignait que les 4 propriétaires soient isolés au milieu des gravats. On peut comprendre cette décision, de même que la majorité et les deux élus de Agissons ensemble pour Fenain ont voté favorablement pour éviter que les 4 propriétaires soient au milieu de maisons condamnées qui risquaient d'être vandalisées, voire squattées.

Depuis, il y a une lueur d'espoir quant au devenir de cette rue puisque Maisons et Cités a demandé à avoir le PLU de la commune en vue de l'étude de la requalification de cette zone puis nous avons eu la même demande du lotisseur-aménageur M.AMENAGEMENT de Croix

ABSTENTION 1

POUR 28

FINANCES

1 - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Des réponses sont apportées aux diverses questions :

- 273 colis ont été distribués aux Fenainois âgés de 65 à 79 ans en décembre dernier.
- L'augmentation de population s'explique par les nombreuses ventes de maisons construites entre 1950 et 1975, Maisons Familiales et Caméricas, souvent occupées par une ou deux personnes et remplacées par des familles.
- La forte augmentation de la consommation d'eau s'explique par l'utilisation plus importante dans les écoles à cause de la COVID et par l'arrosage du terrain de foot en herbe.
- Le poste de 20 000 € pour les études et recherches correspond à un AMO (Assistant Maître Ouvrage) pour le montage du nouveau contrat Eclairage Public : 12 778,90€ et l'Etude Structurale des maisons de la rue Taffin (les 4 propriétaires) : 7 920€
- Les 192 822,55 € de charges exceptionnelles correspondent à des opérations d'ordre pour des sorties du patrimoine : la vente d'une maison, de terrains et d'un véhicule.

- Il y aura un contrat de maintenance pour l'entretien du matériel informatique installé dans les écoles.
- Pour les lave-linges et sèche-linges, il y a deux lignes différentes car il y a eu un premier achat pour la laverie et un second lorsque l'ancien lave-linge encore en place est tombé en panne.
- Pour l'école de musique, reste en suspens la porte de séparation entre la salle de répétition et le couloir.
- Le parc de l'Anniau devrait être aménagé avec des jeux pour toutes les générations
- Une réflexion est en cours pour l'aménagement d'un parking près du cimetière, pour les poids-lourds stationnant dans la ville.
- En ce qui concerne le bureau de poste, la direction nous a annoncé sa fermeture pour janvier 2023. Cela nous a été confirmé par le vice-président du conseil départemental en charge du dossier et par M.le Sous-Préfet. Notre grand tort est d'être à moins de 3km du bureau central de Somain. Pour cette année transitoire, nous avons un facteur-guichetier qui ouvre le bureau le matin. Mais il y a encore des fermetures intempestives. Dès à présent, les services travaillent à l'installation d'une agence postale à l'intérieur de la mairie qui sera ouverte le matin. Cette agence sera tenue par un agent municipal.
- Pour le projet d'aménagement du site du presbytère, la convention pré-opérationnelle avec l'EPF est terminée et le projet jugé possible : 20 à 24 logements, essentiellement des T2 ou T3 pour les jeunes et les personnes âgées. Le bureau d'études doit nous transmettre un cahier des charges qui s'imposera aux aménageurs.
- Le 7 rue J. Guesde, acheté par la ville a vocation à devenir un jardin public.
- Rue Cachin, le seul tronçon qui ne sera pas impacté par les travaux de NOREADE est compris entre la rue Ghesquière et le local colombophile. Après les travaux, les propriétaires devront se mettre aux normes dans les 2 ans avec la possibilité de subvention.
- La réhabilitation de la salle de sports E. Broutin concernera les sanitaires, l'éclairage, le sol, les vestiaires et autres travaux après consultation des associations. Une étude sera commandée.

2 – Emprunt

Pour financer les gros projets à venir de la commune (Rénovation de la cité Agache, acquisition de la maison rue Jules Guesde et aménagement du parc urbain, aménagement du parc naturel et sportif des Prés de l'Anniau et réfection de la voirie Cachin notamment), et compte tenu de l'évolution à la hausse des taux d'intérêt, le conseil municipal autorise Mme le Maire à souscrire un emprunt de **2 millions d'euros** auprès du Crédit Agricole Nord de France dans les conditions suivantes :

Taux fixe de 1.41%

Echéance trimestrielle

Durée : 25 ans

Echéance de 95 066€ (dont 67 700 € en capital)

Mme CUIGNEZ signale une différence avec la page 24 : seul le capital est indiqué, manquent les intérêts. Ci-dessous, tableau corrigé.

		Annuité Dette / hab	Annuité Dette / hab dépt (donnée DGFIP 2020)
Annuité de la dette en 2022 :	421 662,66 €	75,84 €	85 €
Nouvelle annuité à compter de 2023	95 066,12 €		
Total Annuité 2023	516 728,78 €	92,94 €	

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - Demande de subvention au conseil régional : vidéo protection

Par délibération n° 2021-002 en date du 5 février 2021 le conseil municipal a approuvé le principe d'installation d'un dispositif de vidéo-protection dans la commune.

La Région Hauts-de-France propose, en complément des actions qu'elle a déjà engagées en matière de sécurité à destination des habitants de la région Hauts de France, de soutenir les communes de moins de 20 000 habitants dans la création et l'installation d'un premier équipement numérique en vidéo protection ou de l'extension desdits équipements sur leurs espaces publics.

Mme CUIGNEZ se souvient que lors d'un conseil précédent, la location du matériel avait été évoquée. E.MOREAU répond qu'en effet, cette hypothèse avait été étudiée mais la location ne permet pas de solliciter des subventions. Un contrat de maintenance du matériel sera souscrit.

Le conseil municipal autorise madame le maire à solliciter la subvention dans le cadre du « dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants de la région Hauts de France ».

Le budget prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
NATURE	Montant total HT	NATURE	MONTANT	Taux en %
Total Base - Cœur de réseau	5 079.43	Subvention Région Hauts-de-France	18 434.59	30%
site 1 : Mairie	5 722.81			
Site 2 - Médiathèque - Ecole Curie - Commerces	3 827.85	Participation communale	43 014.03	70%
Site 3 - Carrefour Voie Ferrée	3 995.22			
Site 4 - Terrain synthétique	1 620.30			
Site 5 - Carrefour Casanova RD143	7 000.46			
Site 6 - Services techniques	1 485.86			
Site 7 - Cimetière	5 745.78			
Site 8 - Rue Barbusse Voie Verte	1 976.79			
Site 9 - Chaufferie - salle de sports - école musique	1 485.86			
Distribution réseaux	7 310.09			
Divers (fourniture et pose, formation, location nacelle, panneaux d'info, petit matériel)	16 198.17			
TOTAL	61 448.62		61 448.62	100%

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - PTS 2022 ERBM Cité Agache – réactualisation de la demande de subvention au Département

Par délibération n°2021-042 du 25 juin 2021, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement des espaces publics de la cité Agache, et a autorisé madame le Maire à demander une subvention au titre du programme des Projets Territoriaux Structurants (P.T.S) au Conseil Départemental.

Le dossier a été déposé en mars 2021. Après examen du dossier, le Conseil départemental a décidé de reporter son examen en 2022.

Par courrier en date du 10 janvier 2022, le conseil départemental nous a confirmé que notre demande de subvention sera étudiée au titre des Projets Structurants d'Intérêt 2022. Il convient donc de réactualiser ce dossier.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux en %
Etude (en cours)	91 000.00	PRADET Région	600 000.00	24.67
Tranche ferme (VRD, enfouissement des réseaux, éclairage public, aménagements paysagers) - estimation	1 907 538.23	PTS Département - estimation	400 000.00	16.44
Tranche conditionnelle 1 (aménagement du pied du terril, chemin piétonnier, sécurisation d'entrée de cité) - estimation	84 123.75	Financement Etat - estimation	702 739.82	28.89
Tranche conditionnelle 2 (valorisation du terril) - estimation	349 823.47	Participation communale - estimation	729 745.63	30.00
TOTAL	2 432 485.45	TOTAL	2 432 485.45	100.00

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à solliciter la subvention au titre du dispositif « Projets Territoriaux Structurants » auprès du Département du Nord.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - Vente de ferraille à la société GALLOO à Aniche

La commune entrepose de la ferraille au service technique issue des différents travaux réalisés sur le domaine communal.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à vendre la ferraille à la société GALLOO (anciennement CARMI) et d'émettre le titre correspondant au prix de la ferraille : 6,4t soit 1559,50€.

Mme CUIGNEZ trouve que le prix de vente est faible. M. GAMBIEZ répond que le prix de la ferraille était de 180€/ t. en juin 2021, 240€ en juillet, 250€ en janvier 2022 et actuellement 340 à 390 €/t

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - Remboursement Accueil de Loisirs Sans Hébergement de février 2022

Des familles demandent le remboursement des frais d'inscription à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de février 2022. Le conseil municipal délibère pour le remboursement aux familles pour un montant total de 212 € (80 € - 32 € - 20 € et 80 €).

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - Tarifs des ALSH Ados Printemps Eté 2022

L'**ALSH ados du printemps** fonctionnera 9 jours. Il convient de réajuster la tarification pour les neuf jours de fonctionnement. Les tarifs sont fixés comme suit :

Quotient familial	Vacances de printemps
0 à 369€	0.25€ x 4h x 9j = 9.00€
De 370€ à 499€	0.45€ x 4h x 9j = 16.20€
De 500€ à 700€	0.60€ x 4h x 9j = 21.60€
De 701€ à 1000€	0.80€ x 4h x 9j = 28.80€
1 001€ et plus	1.00€ x 4h x 9j = 36€

Cette année l'**ALSH ados été** fonctionnera du 11 au 29 juillet 2021, 3 séjours seront organisés (à raison d'un séjour par semaine)

Le tarif des séjours est basé sur le barème des participations familiales 2020-2021 de la convention Loisirs Equitables Accessibles (délibération 2019-006 du 8 février 2019).

Quotient CAF	Centre de loisirs 3 semaines sans séjour	Centre de loisirs avec 1 séjour	Centre de loisirs avec 2 séjours	Centre de loisirs avec 3 séjours
0 à 369	28.00 €	40.50 €	53.00 €	65.50 €
370 à 499	50.40 €	72.90 €	95.40 €	117.90 €
500 à 700	67.20 €	97.20 €	127.20 €	157.20 €
701 à 1000	89.60 €	129.60 €	169.60 €	209.60 €
+ 1000	112.00 €	162.00 €	212.00 €	262.0 €

Le paiement en 3 fois est possible dans les conditions suivantes : 1 tiers du montant à l'inscription, le solde en 2 fois avant le début de l'accueil au secteur jeunes.

Le conseil municipal approuve ces modalités tarifaires

ADOpte A L'UNANIMITE

8- Mise à disposition du logement d'urgence

Mme Cousin est logée dans le logement d'urgence sis 11bis place de Nos Fusillés depuis le 16 octobre 2020 suite au rapport d'expert ordonnant l'évacuation sans délai du logement suite à l'apparition de fissures importantes dans les murs. L'Etat de catastrophe naturelle a été reconnu pour ce logement et le dossier de réhabilitation est en cours. Les procédures sont très longues.

Mme Cousin, propriétaire de son logement, n'est pas éligible à l'APL malgré la faiblesse de ses ressources. Le paiement de l'intégralité du loyer du logement d'urgence communal soit 468€ / mois depuis le début du relogement la met en difficultés.

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition du logement prévoyant la **mise à disposition à titre gratuit**, les charges lui incombant, jusqu'à la réintégration de Mme Cousin dans son logement à la fin des travaux et autorise Mme le Maire à signer la convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

9- Don en faveur de l'Ukraine et de sa population

Monsieur le Préfet nous a informés que pour les communes qui exprimeraient leur intention de procéder à des dons en faveur de l'Ukraine et de sa population, le ministère des Affaires Etrangères a ouvert un fonds de concours, le « FACECO », assurant une traçabilité des fonds versés, ainsi que leur emploi au profit d'organisations à l'expertise reconnue.

Mme le Maire rappelle que, traditionnellement, en cas d'appel aux dons, le conseil vote une subvention de 150 € mais propose d'accorder exceptionnellement une aide de 500€.

Les élus de « Mieux vivre à fenain » auraient souhaité une aide plus importante.

Mme CUIGNEZ demande ce que la commune prévoit pour l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Mme le Maire a signalé à la Préfecture la mise à disposition immédiate d'un logement d'urgence, studio au premier étage avec un escalier étroit et, très bientôt une grande maison en cours d'acquisition. Quelques Fenainois se sont signalés pour la mise à disposition d'une chambre de façon ponctuelle.

Le conseil municipal accorde une aide exceptionnelle d'un montant de 500 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

9 - Loi de transformation de la fonction publique territoriale : le temps de travail

Par courrier en date du 26/11/2021 le service préfectoral du contrôle de légalité des actes nous fait part d'observations sur la délibération 2021-068 du 24 septembre 2021 relative à l'application de la loi de transformation de la fonction publique territoriale et notamment la mise en place des 1607 H et l'encadrement du droit de grève.

Il convient d'arrondir les jours de RTT à la demi-journée supérieure et non à l'entier supérieur.

- Fixation de la durée hebdomadaire de travail

La durée hebdomadaire de travail des agents : 36.30 h / semaine (soit 7h26 centième/j)

Les agents bénéficieront d'un nombre de jours d'Aménagement et de Réduction de Temps de Travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1 607 heures, conformément au tableau ci-dessous :

Durée hebdomadaire de travail	36.30
Nombre de jours ARTT pour un agent à temps complet	8.00
Temps partiel 90 %	7.50
Temps partiel 80 %	6.50
Temps partiel 50 %	4.00

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, le nombre de jours d'ARTT est proratisé à hauteur de leur quotité de travail.

- **Cycle hebdomadaire**

Du lundi au vendredi : 36,30 Heures sur 5 jours

Plages horaires de travail des agents de 08 H 13 à 12 H 00 et 13 H 30 à 17 H 00

- **Journée de solidarité**

Compte tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, la journée de solidarité, afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera instituée par l'ajout de 7 h dans le temps de travail annuel effectif.

La durée de la journée de solidarité est de 7 h pour un agent à temps complet. Pour les agents à temps non complet et à temps partiel, la journée de solidarité est due au prorata de la durée du temps de travail de leur poste.

L'avis du comité technique a été donné le 20 décembre 2021.

Mme CUIGNEZ s'étonne de ne pas avoir encore reçu les comptes-rendus des CTP. Les délégués du personnel ne les ont pas encore rendus signés. Ils ont été prévenus que, désormais, le compte-rendu d'une réunion sera approuvé à la réunion suivante.

Le conseil municipal valide les modifications.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

M.MOREAU donne lecture des constats de police pour les mois de :

- janvier : 1 vol à la roulotte- 1 cambriolage – 2 vols sans violence – 2 dégradations de biens privés - 2 coups et blessures
- février : 1 vol d'automobile et 3 vols à la roulotte- 1 vol sans violence - 1 coups et blessures

Mme CUIGNEZ relaie une question à propos de l'eau chaude dans les écoles. La réponse a déjà été donnée au conseil de décembre 2021

« Mme LE VELY transmet la demande récurrente des parents d'élèves : avoir de l'eau chaude dans les écoles. Mme le Maire explique qu'il n'y avait pas d'eau chaude dans les écoles pour plusieurs raisons : les écoliers doivent avoir toujours la possibilité de se désaltérer, le débit de l'eau chaude dans les écoles est faible et favorise l'apparition de bactéries, le risque de brûlure existe, ce qui est arrivé l'an dernier à l'école des Tilleuls, une ATSEM a été brûlée à une main suite à un dysfonctionnement. Des municipalités ont oublié ces règles sanitaires et donné la priorité au confort bien qu'il faut savoir que pour 3 classes qui passent au lavage des mains, la première a de l'eau froide, la seconde, de l'eau à bonne température et la troisième de l'eau trop chaude. Cette question de l'eau froide dans nos écoles est très récente. »

M.GAMBIEZ répond à une question de Mme CUIGNEZ à propos du fonctionnement de la chaufferie : La chaudière au bois fonctionne en priorité. Lorsqu'elle est en panne ou si les températures sont très basses, les deux chaudières au gaz s'enclenchent. Le jour où il n'y pas eu de chauffage dans les écoles c'était parce qu'il y avait une coupure de gaz et la chaudière au bois était en panne.

Mme CUIGNEZ pose une question à propos de la « cantine à 1€ ». La réponse a été donnée au conseil du 8 juin 2021 :

« A la question à propos de la possibilité des repas à 1€, Madame le Maire répond qu'en effet cette possibilité a été étudiée suite à la relance de l'Etat pour ce dispositif qui a eu jusqu'à présent, peu d'échos dans les communes de France. Pour les enfants de familles précaires, l'aide de l'Etat passe de 2 à 3€ et propose une convention pluriannuelle de trois ans.

La municipalité est consciente que c'est une opération de solidarité envers les familles les plus modestes et c'est avantageux financièrement pour la commune. On peut supposer que le nombre de rationnaires augmenterait avec ce prix attractif pour les familles ayant un quotient familial très bas. Cela ne poserait pas de problème à la salle polyvalente, pas trop de problèmes au Rond-Point où déjà 50% des enfants mangent à la cantine. Cela poserait des problèmes à l'école maternelle et surtout à l'école des Tilleuls où on ne peut pas accueillir plus de 60 élèves en deux services. »

Mme le Maire souhaite revenir brièvement sur la gestion des effets de la tempête du week end dernier.... *Choquée par des publications sur les réseaux sociaux, elle a publié un post sur la page « Ville de Fenain » quelques jours plus tard pour évoquer le déroulement pour la rue Ferry, mais elle n'avait pas toutes les informations.*

- *Le vendredi, il y avait sur place, comme elle l'a écrit, Alain GOURMAUD, conseiller et Alain TERASCONI chef d'équipe d'astreinte, mais elle ne savait pas qu'il y avait aussi Daniel GAMBIEZ l'adjoint référent et ils ont été rejoints par Arnaud BEULENS, employé administratif qui passait par là et a spontanément proposé ses services pour renforcer la sécurité. Une habitante les a réconfortés avec du café.*
- *Elle ne savait pas que le samedi matin, Eric MOREAU, adjoint sur le terrain le samedi matin, est allé à la rencontre de riverains de la rue, frappant à la porte de personnes qu'il savait fragiles.*
- *Elle rappelle que le dimanche matin Fabien BOURIEZ, adjoint, a fait le porte à porte des personnes sans courant depuis le vendredi puis les 3 maisons de la rue Eluard, touchées depuis la veille. L'après-midi il est allé voir une personne âgée de la rue Ferry du côté touché depuis seulement le samedi. Personne n'a émis de demande particulière sauf que l'électricité revienne. Tous les élus ont remarqué l'entraide entre les voisins*

Mme le Maire reproche à Mme CUIGNEZ d'avoir déclaré à la presse que les écoles Poteaux et Curie seraient fermées le lundi matin en omettant de dire que, dans le message publié, il était précisé que l'accueil minimum serait assuré pour les enfants dont les parents n'ont pas d'autres solutions. Cet accueil réfléchi le dimanche en fin d'après-midi par l'Inspectrice, les directrices, la DGS et le Maire a donné toute satisfaction.

Cependant, un article va être ajouté dans le Plan Communal de Sauvegarde : « en cas d'annonce par la Préfecture d'un épisode météorologique de niveau « orange », une salle sera aussitôt prévue (en priorité la salle polyvalente ou la salle de la Croix Rouge ou une salle de sports) et la société de chauffage prévenue, si nécessaire, pour maintenir une température correcte. En cas de besoin, si c'est en dehors des heures d'ouverture de la mairie, le garde municipal, l'agent d'astreinte et un élu veilleront à ouvrir la salle et à alerter les bénévoles si nécessaire. »

A propos de la déclaration à la presse, Mme CUIGNEZ précise qu'elle avait bien pris note de l'accueil minimum mais pensait aux parents n'ayant pas de possibilité de garde mais qui ne souhaitaient pas que leurs enfants soient « brassés » avec d'autres alors que la COVID circule encore.

Le samedi soir, lors de la panne de courant des rues du 14 juillet et Joliot-Curie, M. BRUNIAU s'est inquiété des besoins des riverains et a essayé de joindre ENEDIS.

M. Th. DEMORY, touché par la panne, regrette de ne pas avoir eu la visite d'un élu. Mme COASNE rappelle qu'il est lui-même élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 8 avril